La Chapelle Launay

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19
Quorum : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 28 mars 2025
Date d'affichage : le 28 mars 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du vingt-huit mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, MARTIN Eve-Lise, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, CHAMPENOIS Céline, PICAULT Edern, GUILLOT Marc, LANUZEL Etienne, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie

Pouvoirs : CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel,
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAULT Edern,
LAFAYE Guillaume donne pouvoir à RABINAND Julie,
MASSON Adeline donne pourvoir à ARDOUIN Christelle,
BLAY Daphnée donne pouvoir à MAURE Sophie

Absents : GUILLARD Michel, LEROUX Soizic, ONASCH Thibaut, BONHOMME Jean-Claude

Stéphane DAUFOUY est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

**OBJET : 2025/12 Affectation du résultat 2024**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement comme présenté ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement constaté s'élève à 855 378.91 € :

| | |
|---|---|
| Excédent de fonctionnement cumulé 2024 | **855 378,91 €** |
| Excédent d'investissement cumulé 2024 | **810 315,37 €** |
| Dépenses Restes à Réaliser 2024 | 720 445,60 € |
| Recettes Restes à Réaliser 2024 | 219 400,00 € |
| Solde des Restes à Réaliser 2024 | 501 045,60 |

Accusé de réception en préfecture
044-214400036-20250411-202512-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025

L'excédent d'investissement assure le financement des restes à réaliser 2024, il n'y a donc pas nécessité de virement de la section fonctionnement vers le compte 1068, et l'excédent de fonctionnement est intégralement affecté au compte 002 (section fonctionnement). L'excédent d'investissement est quant à lui affecté au compte 001 (section investissement).

| AFFECTATION BUDGET 2024 | |
|---|---|
| Compte 1068 (RI) | 0 € |
| Compte 002 (RF) | 855 378.91 € |
| Compte 001 (DI) | 810 315.37 € |

**Le conseil municipal délibère et à l'unanimité, en l'absence de M. le Maire,**

1. **Affecte le résultat 2024 du budget principal tel qu'indiqué ci-dessus ;**
2. **Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DAUFOUY

La cinquième adjointe,
Julie RABINAND

MAIRIE DE LA CHAPELLE LAUNAY
44 (Loire-Atlantique)

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20250411-202512-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2025